

---  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

-----  
Captage du Torps situé sur la commune de La Mailleraye sur Seine

-----  
Communauté de communes Caux Vallée de Seine

Par arrêté préfectoral du 2 décembre 2014 une enquête publique a été prescrite du **lundi 5 janvier 2015 au vendredi 6 février 2015 inclus** sur la demande présentée par la communauté de communes Caux Vallée de Seine - maison de l'intercommunalité - Allée du Câtillon - BP 20062 - 76170 Lillebonne pour obtenir la protection contre la pollution du captage du Torps situé sur la commune de La Mailleraye sur Seine.

Cette enquête comprend :

- Une enquête publique au titre des articles L214-1 et suivants du code de l'environnement.
- Une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique pour la délimitation des périmètres de protection dudit ouvrage.
- Une enquête publique parcellaire.

L'autorité compétente pour prendre les décisions d'autorisation et de déclaration d'utilité publique est le préfet du département de la Seine Maritime.

Pendant toute cette période, tout intéressé pourra consulter le dossier technique et consigner ses observations sur le registre déposé à cet effet dans la mairie de La Mailleraye sur Seine aux jours et heures habituels d'ouverture de cette mairie au public, à l'exception des jours fériés et chômés.

Toute correspondance relative à ces enquêtes pourra être adressée au commissaire enquêteur, à la mairie de La Mailleraye sur Seine.

Mr Loïk le Perff, directeur territorial urbanisme retraité, commissaire enquêteur, recevra en personne, toutes observations du public, aux jours et heures ci-après dans la mairie de La Mailleraye sur Seine les lundi 5 janvier 2015 de 9h à 12h, vendredi 23 janvier 2015 de 16h à 19h et vendredi 6 février 2015 de 16h à 19h.

Il a pour suppléant Mr Alain Canac, directeur des écoles retraité.

Des observations, propositions et contre propositions pourront également être transmises par voie électronique à la commune de La Mailleraye sur Seine, à l'adresse suivante:  
[mairie-sg.lamaillerayesurseine@wanadoo.fr](mailto:mairie-sg.lamaillerayesurseine@wanadoo.fr)

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site suivant de la préfecture:  
[www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)

Toutes informations relatives à ce projet pourront être demandées auprès de Mr. Fabrice Poignant, chef du service eau et assainissement à la communauté de communes Caux Vallée de Seine. Tél:02.32.84.00.35.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la préfecture et dans les mairies précitées du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur.

Le présent avis sera affiché sur le territoire de la commune de La Mailleraye sur Seine.